

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents :* MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

*Absents excusés :* SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEOUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

*Absent représenté :* MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N° 2025/258 : Transition écologique - Etude logistique bas carbone (FRET) - modification du groupement de commande et du plan de financement**

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP ;

**Vu** l'arrêté préfectoral de modification des statuts du 25 juin 2021 ;

**Vu** la délibération n°2024/87 approuvant le plan de mobilité simplifié de Serre-Ponçon et notamment l'axe 5.3 « Mutualiser les ressources logistiques » ;

**Vu** la délibération n°2025/168 approuvant le plan de financement et le groupement de commande pour cette étude ;

**Considérant** qu'un partenaire n'a finalement pas souhaité s'engager dans le groupement de commande ;

**Considérant** qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour approuver le nouveau plan de financement et le nouveau groupement de commande ;

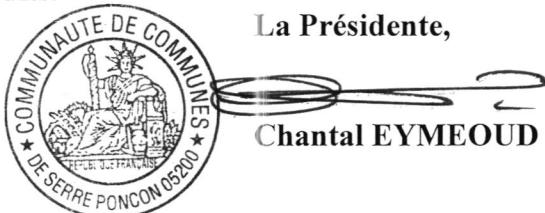
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'ANNULER** la constitution du groupement de commande précédent portant sur cette même étude ;

- **DE VALIDER** la constitution d'un nouveau groupement de commandes selon les termes de la convention jointe ;
- **DE DESIGNER** la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **DE DESIGNER** Madame la Présidente comme représentante de la commission de marché/d'appel d'offres telle que décrite aux articles 4 et 6 de la convention jointe ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Christian DURAND comme suppléant de Madame la Présidente à la commission de marché/d'appel d'offres conformément à l'article 6 de la convention jointe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commande et tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEoud